

Un projet de loi d'initiative populaire veut interdire l'avortement en Pologne



Article rédigé par *fsspx.news*, le 19 novembre 2021

Source [*fsspx.news*] En moins d'un mois, deux projets de loi ont été mis à l'ordre du jour du Parlement polonais, à l'initiative d'organisations catholiques bien décidées à tout faire pour promouvoir le droit à la vie, et s'opposer aux idéologies progressistes.

En Pologne, les organisations catholiques ne chôment pas lorsqu'il s'agit de combattre l'avortement et toutes les formes de la culture de mort.

Déjà, le 28 octobre 2021, l'Assemblée nationale, après avoir enregistré une pétition ayant recueilli plus de 140 000 signatures, a débattu d'un projet de loi « Stop LGBT » qui vise notamment à interdire les marches de l'égalité ainsi que « l'homo-propagande dans l'espace public ».

Un débat houleux, puisque le rapporteur du projet, Krzysztof Kacprzak – président de la Fondation *Life and Family* – a comparé l'activité des lobbies LGBT à la montée du parti nazi en Allemagne, dans les années 1930...

Quelques jours plus tard, tout début novembre, c'est un autre projet de loi d'initiative citoyenne qui a été mis à l'ordre du jour du Parlement, après avoir recueilli plus d'une centaine de milliers de signatures.

Le texte qui doit être étudié par la Diète (Sjem) – la chambre basse du Parlement – envisage de rendre l'avortement punissable de cinq à vingt-cinq ans de prison, voire, dans certains cas, à la prison à perpétuité.

Le texte a été soutenu par la présidente du Sjem, Elbieta Witek, qui a dirigé l'initiative vers la première lecture qui pourrait avoir lieu dès la semaine prochaine. Il faut cependant savoir que c'est une procédure légale que de laisser passer cette première étape à toutes les initiatives civiques.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)